



Commune de Labrousse
3 place de la Fontaine
15130 LABROUSSE

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-GERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LABROUSSE

Séance du 01 AVRIL 2025

Délibération n° DEL_2025_10

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de Labrousse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 3 place de la fontaine 15130 Labrousse, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 21 mars 2025

Présent(s) : AMARAL Emmanuelle, AURATUS Eric, BADUEL Sébastien, BRUEL Marcel, CHASSAGNE Chrystel, DAUDE Thierry, LAMOUROUX Nicolas, MALGOUZOU Nathalie, NOËL Géraud, OUSTRY Michel, PRADAL Gérard, PUYBOUFFAT Delphine, THER Benoit, TOURLAN Anne.

Absent(s) :

Secrétaire de Séance : BADUEL Sébastien,

Objet de la délibération : DELIBERATION RELATIVE A LA CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT ET A L'APUREMENT DU SOLDE DU DEFICIT

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2221-10 et suivants,
Vu la décision du Conseil Municipal ayant acté la création du budget annexe du lotissement
Vu les résultats comptables du budget annexe du lotissement arrêtés au 27/02/2025

Considérant que les opérations liées à ce budget sont désormais achevées et qu'il convient de procéder à la clôture de ce budget annexe,

Considérant que le solde déficitaire du budget annexe s'élève à 8956.13 euros et qu'il doit être apuré par le budget principal de la commune

DECISION

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions

DÉCIDE

D'approuver la clôture définitive du budget annexe du lotissement à compter du 31/12/2025

D'apurer le solde du déficit du budget annexe par une prise en charge sur le budget principal de la commune à hauteur de 8956.13 euros.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des formalités nécessaires auprès des services comptables et préfectoraux.

Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

Emis et rendu exécutoire le : 1^{er} avril 2025
Reçu en préfecture le : 3 avril 2025
Publié ou notifié le : 3 avril 2025

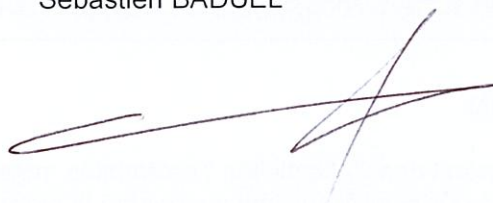
Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 015-211500855-20250401-DEL_2025_10-DE

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :
En Mairie le, 1^{er} avril 2025

Le Maire
Gérard PRADAL



Le secrétaire de séance
Sébastien BADUEL



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.